

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audités)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie	578 \$	515 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 437	3 314
Somme à recevoir des courtiers	45	1 001
Placements (note 2)	269 271	257 123
Locaux et matériel	59	65
	<b>272 390</b>	<b>262 018</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	349	420
Somme à verser aux courtiers	179	349
Passifs liés aux placements (note 2)	77 942	71 771
	<b>78 470</b>	<b>72 540</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>193 920 \$</b>	<b>189 478 \$</b>
<b>Prestations de retraite constituées et déficit</b>		
Prestations de retraite constituées (note 3)	205 783 \$	204 322 \$
Déficit	(11 863)	(14 844)
<b>Prestations de retraite constituées et déficit</b>	<b>193 920 \$</b>	<b>189 478 \$</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2018	2017
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>189 478 \$</b>	175 570 \$
<b>Opérations de placement</b>		
Revenu de placement net (note 4)	<b>6 159</b>	6 417
Frais d'administration	<b>(247)</b>	(217)
Opérations de placement, montant net	<b>5 912</b>	6 200
<b>Opérations de services aux participants</b>		
Cotisations (note 6)	<b>1 592</b>	1 719
Prestations (note 7)	<b>(3 031)</b>	(2 923)
Frais d'administration	<b>(31)</b>	(26)
Opérations de services aux participants, montant net	<b>(1 470)</b>	(1 230)
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>4 442</b>	4 970
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin</b>	<b>193 920 \$</b>	180 540 \$

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2018	2017
<b>Prestations de retraite constituées, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>204 322 \$</b>	189 397 \$
<b>Augmentation des prestations de retraite constituées</b>		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	3 018	3 078
Prestations de retraite constituées	3 563	3 202
Modification du niveau d'indexation conditionnelle (note 3b)	—	1 207
	<b>6 581</b>	7 487
<b>Diminution des prestations de retraite constituées</b>		
Prestations versées (note 7)	3 029	2 923
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3 a)	2 091	518
	<b>5 120</b>	3 441
<b>Augmentation nette des prestations de retraite constituées</b>	<b>1 461</b>	4 046
<b>Prestations de retraite constituées, au 30 juin</b>	<b>205 783 \$</b>	193 443 \$

## ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2018	2017
<b>Déficit, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(14 844) \$</b>	(13 827) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4 442	4 970
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(1 461)	(4 046)
<b>Déficit, au 30 juin</b>	<b>(11 863) \$</b>	(12 903) \$

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

### DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

#### a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

#### b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

#### c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

#### d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissible. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

#### e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

#### f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8% et d'un plancher de 0% par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100% de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation (PCI). Pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50% de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

## NOTE 1.

### SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés conformément aux dispositions de la partie IV du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada (chapitre 4600) et de l'International Accounting Standard (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils ne présentent pas la totalité de l'information dont la déclaration est obligatoire dans les états financiers consolidés annuels. Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2017 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les politiques et méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2017 audités.

Les placements du régime liés aux biens immobiliers sont détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive consolidée. Le régime consolide également l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT) et l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (CFPT), deux entités ad hoc créées en vue de soutenir les activités de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 20 août 2018.

#### b) Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- IFRS 16, Contrats de location. La nouvelle norme remplacera la norme IAS 17, Contrats de location pour les périodes de déclaration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La nouvelle norme propose un nouveau modèle relatif à l'identification des contrats de location et à leur traitement dans les états financiers.

La direction évalue l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme sur la situation financière du régime.

#### c) Placements

##### Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2017. Une mise à jour de l'évaluation du portefeuille d'immeubles locatifs au 30 juin 2018 a été effectuée et les présents états financiers intermédiaires en rendent compte.

##### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

### **Comptabilisation à la date de transaction**

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

### **Revenu de placement net**

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

### **Frais de gestion**

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placements externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

### **d) Conversion de devises**

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

### **e) Prestations de retraite constituées**

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Aux fins des évaluations des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

### **f) Cotisations**

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

### **g) Prestations**

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

#### **h) Locaux et matériel**

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

#### **i) Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 3 explique comment les estimations et les hypothèses sont utilisées pour établir les prestations de retraite constituées.

#### **j) Éventualités**

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes aux états financiers intermédiaires. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

## NOTE 2.

### PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

#### a) Placements avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 837 M\$ (626 M\$ au 31 décembre 2017), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018		Au 31 décembre 2017	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Actions</b>				
Cotées en bourse				
Canadiennes	2 481 \$	2 400 \$	2 233 \$	2 134 \$
Non canadiennes	26 662	22 448	23 849	17 809
Hors bourse				
Canadiennes	4 001	2 965	3 676	2 527
Non canadiennes	30 258	22 945	29 800	22 605
	<b>63 402</b>	<b>50 758</b>	59 558	45 075
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	56 655	55 646	57 187	56 273
Placements à court terme	7 832	7 820	7 813	7 809
Placements non traditionnels	14 114	11 507	12 665	10 648
Titres canadiens à taux réels	20 945	15 747	19 570	14 804
Titres non canadiens à taux réels	18 613	16 130	14 635	12 310
	<b>118 159</b>	<b>106 850</b>	111 870	101 844
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>				
Marchandises	824	853	—	—
Terrains forestiers exploitables	2 394	1 300	2 250	1 301
Ressources naturelles	4 886	4 476	4 303	4 286
	<b>8 104</b>	<b>6 629</b>	6 553	5 587
<b>Actifs réels</b>				
Biens immobiliers	30 436	18 983	29 982	18 613
Infrastructures	18 907	13 299	18 735	13 384
	<b>49 343</b>	<b>32 282</b>	48 717	31 997
	<b>239 008</b>	<b>196 519</b>	226 698	184 503
<b>Sommes à recevoir liées aux placements</b>				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	22 445	22 374	24 633	24 792
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	2 881	2 881	2 239	2 239
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	14	14	59	59
Contrats dérivés, montant net	4 923	2 221	3 494	1 662
	<b>30 263</b>	<b>27 490</b>	30 425	28 752
<b>Placements</b>	<b>269 271 \$</b>	<b>224 009 \$</b>	257 123 \$	213 255 \$

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018		Au 31 décembre 2017	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Passifs liés aux placements</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(40 543) \$	(40 205) \$	(38 842) \$	(39 164) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 895)	(2 654)	(2 230)	(2 128)
Titres à revenu fixe	(11 790)	(11 035)	(11 177)	(10 569)
Biens immobiliers <sup>1</sup>	(3 726)	(3 397)	(4 432)	(4 171)
Papier commercial	(8 362)	(8 117)	(8 938)	(9 014)
Titres de créance à terme	(4 862)	(4 668)	(2 167)	(2 134)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(464)	(464)	(419)	(419)
Contrats dérivés, montant net	(5 300)	(1 118)	(3 566)	(959)
	<b>(77 942)</b>	<b>(71 658)</b>	<b>(71 771)</b>	<b>(68 558)</b>
<b>Placements, montant net</b>	<b>191 329 \$</b>	<b>152 351 \$</b>	<b>185 352 \$</b>	<b>144 697 \$</b>

<sup>1</sup> Les passifs immobiliers comprennent les passifs des filiales et fiducies immobilières. Ceux-ci incluent une juste valeur de 799 M\$ et un coût de 764 M\$ (juste valeur de 1 419 M\$ et coût de 1 367 M\$ au 31 décembre 2017) qui sont garantis par le régime comme il est mentionné à la note 10. Les autres passifs des entités immobilières ne sont pas garantis par le régime.

## b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	28 011 \$	122 \$	35 269 \$	63 402 \$
Titres à revenu fixe	92 569	9 649	15 941	118 159
Placements sensibles à l'inflation	824	—	7 280	8 104
Actifs réels	2 585	237	46 521	49 343
Sommes à recevoir liées aux placements	3 100	26 937	226	30 263
Passifs liés aux placements	(15 451)	(60 601)	(1 890)	(77 942)
<b>Placements, montant net</b>	<b>111 638 \$</b>	<b>(23 656) \$</b>	<b>103 347 \$</b>	<b>191 329 \$</b>

  

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	24 536 \$	158 \$	34 864 \$	59 558 \$
Titres à revenu fixe	87 868	9 612	14 390	111 870
Placements sensibles à l'inflation	—	—	6 553	6 553
Actifs réels	3 083	329	45 305	48 717
Sommes à recevoir liées aux placements	2 396	27 932	97	30 425
Passifs liés aux placements	(14 136)	(55 805)	(1 830)	(71 771)
<b>Placements, montant net</b>	<b>103 747 \$</b>	<b>(17 774) \$</b>	<b>99 379 \$</b>	<b>185 352 \$</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net), mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) pour le semestre clos le 30 juin. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018							
(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	34 864 \$	14 390 \$	6 553 \$	45 305 \$	97 \$	(1 830) \$	99 379 \$
Achats	3 095	2 331	185	1 119	103	147	6 980
Ventes	(4 926)	(1 729)	(9)	(1 149)	(25)	(88)	(7 926)
Transferts entrants <sup>2</sup>	—	—	—	—	(2)	1	(1)
Transferts sortants <sup>2</sup>	—	—	—	—	(1)	2	1
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	2 440	310	—	288	(5)	30	3 063
Non réalisés	(204)	639	551	958	59	(152)	1 851
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>35 269 \$</b>	<b>15 941 \$</b>	<b>7 280 \$</b>	<b>46 521 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>(1 890) \$</b>	<b>103 347 \$</b>

Pour le semestre clos le 30 juin 2017							
(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	29 361 \$	14 238 \$	6 273 \$	45 183 \$	237 \$	(2 007) \$	93 285 \$
Achats	2 492	1 875	154	3 904	33	27	8 485
Ventes	(2 152)	(2 732)	(102)	(5 569)	(30)	—	(10 585)
Transferts entrants <sup>2</sup>	—	—	—	—	(3)	1	(2)
Transferts sortants <sup>2</sup>	—	—	—	—	(96)	84	(12)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	522	416	1	1 237	(77)	44	2 143
Non réalisés	960	(227)	(563)	(155)	38	(24)	29
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>31 183 \$</b>	<b>13 570 \$</b>	<b>5 763 \$</b>	<b>44 600 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>(1 875) \$</b>	<b>93 343 \$</b>

<sup>2</sup> Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Les transferts entre le niveau 2 et le niveau 1 au cours du semestre clos le 30 juin 2018 (néant en 2017) étaient de 155 M\$. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

La description des contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, est communiquée dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018		Au 31 décembre 2017	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
<b>Produits dérivés sur actions et sur marchandises</b>				
Swaps	52 413 \$	(176) \$	39 107 \$	189 \$
Contrats à terme normalisés	13 299	(36)	15 160	206
Options : Cotées en bourse				
– achetées	1 433	25	968	10
– vendues	1 889	(29)	542	(16)
Hors bourse				
– achetées	19 155	545	14 733	144
– vendues	8 252	(354)	3 708	(161)
	<b>96 441</b>	<b>(25)</b>	<b>74 218</b>	<b>372</b>
<b>Produits dérivés de taux d'intérêt</b>				
Swaps	235 068	42	143 020	70
Contrats à terme normalisés	289 954	(10)	477 070	84
Options : Cotées en bourse				
– achetées	590 527	176	48 610	19
– vendues	18 214	(17)	11 965	(12)
Hors bourse				
– achetées	134 980	114	41 907	21
– vendues	140 075	(121)	33 870	(34)
	<b>1 408 818</b>	<b>184</b>	<b>756 442</b>	<b>148</b>
<b>Produits dérivés sur devises</b>				
Swaps	49 949	(43)	20 601	(3)
Contrats à terme de gré à gré <sup>3</sup>	101 249	(562)	77 208	(227)
Options : Hors bourse				
– achetées	19 435	329	9 404	52
– vendues	19 352	(243)	7 187	(52)
	<b>189 985</b>	<b>(519)</b>	<b>114 400</b>	<b>(230)</b>
<b>Produits dérivés de crédit</b>				
Swaps sur défaillance				
– achetés	27 644	(373)	16 276	(380)
– vendus	30 655	389	17 308	249
	<b>58 299</b>	<b>16</b>	<b>33 584</b>	<b>(131)</b>
<b>Autres produits dérivés</b>				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	4 887	(2)	5 584	14
Swaps sur dividendes	723	(26)	600	(23)
	<b>5 610</b>	<b>(28)</b>	<b>6 184</b>	<b>(9)</b>
	<b>1 759 153</b>	<b>(372)</b>	<b>984 828</b>	<b>150</b>
Garantie nette en espèces (reçue)/payée en vertu de contrats dérivés	—	(5)	—	(222)
<b>Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés</b>	<b>1 759 153 \$</b>	<b>(377) \$</b>	<b>984 828 \$</b>	<b>(72) \$</b>

<sup>3</sup> À l'exception des contrats de change à terme liés aux actifs immobiliers.

La juste valeur nette des contrats dérivés du tableau précédent se compose comme suit :

(M\$ CA)	Au	Au
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 869 \$	2 851 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	59	21
Passifs liés aux produits dérivés	(4 241)	(2 701)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(64)	(243)
	<b>(377) \$</b>	<b>(72) \$</b>

#### d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit :

	Au 30 juin 2018		Au 31 décembre 2017	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
<b>Actions</b>				
Cotées en bourse	35 065	18 % \$	35 132	19 % \$
Hors bourse	32 115	17	31 936	17
	<b>67 180</b>	<b>35</b>	<b>67 068</b>	<b>36</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	46 806	24	41 413	22
Titres à taux réels	20 360	11	19 959	11
	<b>67 166</b>	<b>35</b>	<b>61 372</b>	<b>33</b>
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>				
Marchandises	13 501	7	11 083	6
Ressources naturelles	7 280	4	6 553	3
Protection contre l'inflation	9 233	5	8 918	5
	<b>30 014</b>	<b>16</b>	<b>26 554</b>	<b>14</b>
<b>Actifs réels</b>				
Biens immobiliers	26 673	14	25 512	14
Infrastructures	17 249	9	18 735	10
Titres à taux réels	4 197	2	1 451	1
	<b>48 119</b>	<b>25</b>	<b>45 698</b>	<b>25</b>
<b>Titres de créance</b>	<b>14 374</b>	<b>7</b>	<b>13 575</b>	<b>7</b>
<b>Stratégies de rendement absolu</b>	<b>13 522</b>	<b>7</b>	<b>10 730</b>	<b>6</b>
<b>Superposition</b>	<b>(367)</b>	<b>—</b>	<b>(270)</b>	<b>—</b>
<b>Titres du marché monétaire</b>	<b>(48 679)</b>	<b>(25)</b>	<b>(39 375)</b>	<b>(21)</b>
<b>Placements, montant net</b>	<b>191 329 \$</b>	<b>100 % \$</b>	<b>185 352</b>	<b>100 % \$</b>

## e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit, de marché et de liquidités tels qu'ils sont indiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document, qui peut être consulté sur le site Web du régime, précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an; le plus récent examen a été effectué le 1<sup>er</sup> mai 2018. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé inclut les changements apportés aux limites d'exposition de la classe d'actifs, comme indiqué dans le tableau suivant :

	Répartition de l'actif % Minimale	Répartition de l'actif % Maximale
Actions	30 %	40 %
Titres à revenu fixe	20 %	60 %
Placements sensibles à l'inflation	10 %	20 %
Actifs réels	21 %	31 %
Titres de créance	3 %	13 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	(78) %	0 %

<sup>4</sup> La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actif.

- Politique d'investissement du conseil - Cette politique s'applique aux classes d'actifs totales et dans l'ensemble. La politique aborde les risques qui sont pertinentes et matérielles au niveau du fonds total. Conformément à l'Énoncé de politiques et procédés de placement, la politique définit des limites d'exposition pour les classes d'actifs et pour les devises. La direction détermine l'exposition dans ces gammes approuvées. Le conseil approuve cette politique et la révisé régulièrement.

## f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

### Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2018					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	36 588 \$	36 289 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	2 394	147	4 217	—	88
A/R-1 (faible)	14 144	3 027	15 078	—	338
BBB/R-2	5 364	—	481	—	—
Inférieure à BBB/R-2	2 807	24	—	—	—
Sans notation <sup>5</sup>	3 190	71	2 669	12 281	26
	<b>64 487 \$</b>	<b>39 558 \$</b>	<b>22 445 \$</b>	<b>12 281 \$</b>	<b>452 \$</b>

Au 31 décembre 2017					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	39 290 \$	31 068 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	2 360	75	2 331	—	39
A/R-1 (faible)	12 687	2 983	15 876	—	633
BBB/R-2	5 630	—	352	—	—
Inférieure à BBB/R-2	2 573	—	—	—	—
Sans notation <sup>5</sup>	2 460	79	6 074	12 356	—
	<b>65 000 \$</b>	<b>34 205 \$</b>	<b>24 633 \$</b>	<b>12 356 \$</b>	<b>672 \$</b>

<sup>5</sup> Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Garanties	239 \$	229 \$
Engagements de prêts	59	63
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus	30 655	17 308
<b>Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan</b>	<b>30 953 \$</b>	<b>17 600 \$</b>

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

### **Concentration du risque de crédit**

Au 30 juin 2018, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 44,7 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (45,4 G\$ au 31 décembre 2017), de 15,8 G\$ de titres émis par le Trésor américain (13,0 G\$ au 31 décembre 2017), de 7,0 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (6,7 G\$ au 31 décembre 2017), de 2,4 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,3 G\$ au 31 décembre 2017) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

### **g) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

### **Gestion du risque de marché**

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

### **Évaluation des risques de marché et de crédit**

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions. Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant indique l'exposition totale de l'actif du régime, calculée selon la méthode du déficit prévu.

(G\$ CA) <sup>6</sup>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Actions</b>		
Cotées en bourse	9,5 \$	11,0 \$
Hors bourse	12,5	14,0
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Obligations	8,0	7,0
Titres à taux réels	4,5	4,5
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>		
Marchandises	4,5	3,5
Ressources naturelles	2,0	1,5
Protection contre l'inflation	4,0	3,0
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers	4,5	4,5
Infrastructures	3,5	3,5
Titres à taux réels	1,0	0,5
<b>Titres de créance</b>	2,0	2,0
<b>Stratégies de rendement absolu</b>	1,5	3,0
<b>Superposition</b>	5,0	3,5
<b>Titres du marché monétaire</b>	13,5	10,5
<b>Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu<sup>7</sup></b>	<b>41,0 \$</b>	<b>42,0 \$</b>

<sup>6</sup> Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

<sup>7</sup> L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime mesure le risque de taux d'intérêt des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d). Le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des titres de créance – une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6,8 G\$ (6,5 G\$ au 31 décembre 2017) de la valeur de ces placements. De même, le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels – une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 3,3 G\$ (3,1 G\$ au 31 décembre 2017) de la valeur de ces placements.

Le régime mesure aussi la sensibilité à l'égard de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui font partie de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du régime. Une hausse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une augmentation de 2,0 G\$ de la valeur de ces placements (1,6 G\$ au 31 décembre 2017).

Au 30 juin 2018, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 22 % des obligations au titre du régime, soit 45,2 G\$ (22 % au 31 décembre 2017, soit 45,3 G\$).

## Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Le régime détient des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Devise	<b>Risque net</b>	Risque net
Dollar américain	36 334 \$	39 660 \$
Peso chilien	3 547	3 455
Yen japonais	3 176	1 945
Real brésilien	2 559	3 010
Livre sterling	2 202	2 857
Renminbi chinois	(2 160)	(1 827)
Couronne danoise	2 100	1 977
Couronne norvégienne	1 709	734
Dollar australien	1 550	1 419
Peso mexicain	1 526	1 357
Autres	9 208	12 915
	<b>61 751 \$</b>	<b>67 502 \$</b>

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Devise	<b>Variation de la valeur des placements</b>	Variation de la valeur des placements
Dollar américain	1 817 \$	1 983 \$
Peso chilien	177	173
Yen japonais	159	97
Real brésilien	128	151
Autres	807	971
	<b>3 088 \$</b>	<b>3 375 \$</b>

## h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

### Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin que le régime puisse garder au moins 2,0 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat. Cela lui permet d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités un événement marquant sur les marchés boursiers, de s'acquitter de ses obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et de répondre à ses besoins de trésorerie sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

### Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 60 440 M\$ au 30 juin 2018 (58 435 M\$ au 31 décembre 2017). Le régime détient également 26 248 M\$ (23 852 M\$ au 31 décembre 2017) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières, compte tenu des positions vendeur. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

### Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018			
	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(33 433) \$	(7 110) \$	— \$	(40 543) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 895)	—	—	(2 895)
Titres à revenu fixe	(11 790)	—	—	(11 790)
Biens immobiliers	(562)	(2 205)	(959)	(3 726)
Papier commercial	(8 362)	—	—	(8 362)
Titres de créance à terme	—	(4 862)	—	(4 862)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(464)	—	—	(464)
Contrats dérivés, montant net	(5 300)	—	—	(5 300)
	(62 806) \$	(14 177) \$	(959) \$	(77 942) \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2017			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(31 829) \$	(7 013) \$	— \$	(38 842) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 230)	—	—	(2 230)
Titres à revenu fixe	(11 177)	—	—	(11 177)
Biens immobiliers	(1 384)	(2 102)	(946)	(4 432)
Papier commercial	(8 938)	—	—	(8 938)
Titres de créance à terme	—	(2 167)	—	(2 167)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au	(419)	—	—	(419)
Contrats dérivés, montant net	(3 566)	—	—	(3 566)
	(59 543) \$	(11 282) \$	(946) \$	(71 771) \$

### i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et d'espèces dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 30 juin 2018 (néant au 31 décembre 2017).

Le régime procède à des opérations de prêts/emprunts de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres empruntés et prêtés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
<b>Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		
Titres achetés en vertu de conventions de revente	22 445 \$	24 633 \$
Garanties détenues	22 812	24 815
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	40 543	38 842
Garanties engagées	40 964	39 080
<b>Prêts/Emprunt de titres</b>		
Titres empruntés	5 485	3 827
Titres prêtés	45	—
Garanties engagées <sup>8</sup>	5 976	4 242
<b>Contrats dérivés</b>		
Garanties reçues <sup>9</sup>	644	737
Garanties engagées <sup>10</sup>	2 575	1 949

<sup>8</sup> Comprend une garantie en espèces de 2 881 \$ (2 239 \$ au 31 décembre 2017).

<sup>9</sup> Comprend une garantie en espèces de 464 \$ (419 \$ au 31 décembre 2017).

<sup>10</sup> Comprend une garantie en espèces de 14 \$ (59 \$ au 31 décembre 2017).

## j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Comme ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

(M\$ CA)		Au 30 juin 2018			
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces <sup>11</sup>	Risque net	
<b>Actifs financiers</b>					
Titres achetés en vertu de conventions de revente	22 445 \$	(21 406) \$	(1 037) \$	2 \$	
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	4 923	(3 184)	(416)	1 323	
	<b>27 368 \$</b>	<b>(24 590) \$</b>	<b>(1 453) \$</b>	<b>1 325 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(40 543)	21 406 \$	19 124 \$	(13) \$	
Passifs liés aux produits dérivés	(5 300)	3 184	2 003	(113)	
	<b>(45 843)</b>	<b>24 590 \$</b>	<b>21 127 \$</b>	<b>(126) \$</b>	

(M\$ CA)		Au 31 décembre 2017			
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces <sup>11</sup>	Risque net	
<b>Actifs financiers</b>					
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 633 \$	(23 288)	(1 345) \$	—\$	
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 494	(1 879)	(580)	1 035	
	<b>28 127 \$</b>	<b>(25 167)</b>	<b>(1 925) \$</b>	<b>1 035 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(38 842)	23 288 \$	15 533 \$	(21) \$	
Passifs liés aux produits dérivés	(3 566)	1 879	1 631	(56)	
	<b>(42 408)</b>	<b>25 167 \$</b>	<b>17 164 \$</b>	<b>(77) \$</b>	

<sup>11</sup> Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

## NOTE 3.

### PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

#### a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 205 783 M\$ (204 322 M\$ au 31 décembre 2017), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a

établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017	Au 30 juin 2017
Taux d'actualisation	<b>3,05%</b>	2,95%	3,00%
Taux d'augmentation des salaires	<b>2,75%</b>	2,70%	2,55%
Taux d'inflation	<b>1,75%</b>	1,70%	1,55%
Taux réel <sup>1</sup>	<b>1,30%</b>	1,25%	1,45%

<sup>1</sup> Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 30 juin 2018. Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une diminution nette de 2 091 M\$ des prestations de retraite constituées pour le semestre clos le 30 juin 2018 (diminution nette de 518 M\$ au 30 juin 2017, qui tenait compte de l'incidence des contrats de salaire de deux ans annoncés par le ministère de l'Éducation pour les années scolaires commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 1<sup>er</sup> septembre 2018).

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie au 30 juin 2018 ou au 30 juin 2017.

## b) Taux d'indexation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Les taux d'indexation se situent entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements aux taux d'indexation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Aux fins des évaluations des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2018 reposaient sur les taux d'indexation établis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les taux d'indexation demeureront à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

À la suite du rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux d'indexation ont été augmentés de 90 % à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les enseignants qui comptaient des services décomptés après 2009 ont bénéficié d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le changement du taux d'indexation a entraîné une augmentation de 1 207 M\$ des prestations de retraite constituées au 30 juin 2017.

Les taux d'indexation sur lesquels les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivants :

	<b>Évaluation au 30 juin 2018<sup>2</sup></b>	Évaluation au 30 juin 2017 <sup>3</sup>
<b>Services décomptés</b>	<b>Protection contre l'inflation</b>	<b>Protection contre l'inflation</b>
Avant 2010	100 % de la variation de l'IPC	100 % de la variation de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % de la variation de l'IPC	100 % de la variation de l'IPC
Après 2013	100 % de la variation de l'IPC	100 % de la variation de l'IPC

<sup>2</sup> Niveau de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>3</sup> Niveau de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## NOTE 4.

### REVENU DE PLACEMENT NET

Revenu/(perte) de placement après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit :

Revenu de placement net				Pour le semestre clos le 30 juin 2018			
(M\$ CA)	Revenu <sup>1</sup>	Réalisé <sup>2</sup>	Non réalisé <sup>2,3</sup>	Revenu de placement	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
<b>Actions</b>							
Cotées en bourse							
Canadiennes	13 \$	30 \$	(33) \$	10 \$	(1) \$	(2) \$	7
Non canadiennes	360	2 225	(1 804)	781	(41)	(41)	699
Hors bourse							
Canadiennes	75	187	(112)	150	(12)	(18)	120
Non canadiennes	400	2 042	116	2 558	(123)	(23)	2 412
	848	4 484	(1 833)	3 499	(177)	(84)	3 238
<b>Titres à revenu fixe</b>							
Obligations	695	(1 240)	(786)	(1 331)	—	(20)	(1 351)
Placements à court terme	(6)	(34)	(314)	(354)	—	—	(354)
Placements non traditionnels	54	207	260	521	(12)	(1)	508
Titres canadiens à taux réels	229	—	432	661	(1)	(7)	653
Titres non canadiens à taux réels	90	620	157	867	—	—	867
	1 062	(447)	(251)	364	(13)	(28)	323
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>							
Marchandises	(148)	1 080	(401)	531	—	(3)	528
Terrains forestiers	40	—	143	183	—	—	183
Ressources naturelles	101	—	393	494	(2)	2	494
	(7)	1 080	135	1 208	(2)	(1)	1 205
<b>Actifs réels</b>							
Biens immobiliers	529	(68)	15	476	—	(14)	462
Infrastructures	425	281	257	963	(7)	(25)	931
	954	213	272	1 439	(7)	(39)	1 393
	2 857 \$	5 330 \$	(1 677) \$	6 510 \$	(199) \$	(152) \$	6 159 \$

<sup>1</sup> Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>2</sup> Comprend des pertes de change nettes de 1 378 M\$.

<sup>3</sup> Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

## Revenu de placement net

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

(M\$ CA)	Revenu <sup>4</sup>	Réalisé <sup>5</sup>	Non réalisé <sup>5,6</sup>	Revenu de placement	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
<b>Actions</b>							
Cotées en bourse							
Canadiennes	6 \$	(14) \$	(22) \$	(30) \$	— \$	(1) \$	(31) \$
Non canadiennes	283	2 727	249	3 259	(30)	(28)	3 201
Hors bourse							
Canadiennes	47	(6)	361	402	(3)	(10)	389
Non canadiennes	435	429	483	1 347	(96)	(26)	1 225
	771	3 136	1 071	4 978	(129)	(65)	4 784
<b>Titres à revenu fixe</b>							
Obligations	602	(609)	972	965	(4)	(14)	947
Placements à court terme	(10)	(71)	313	232	—	—	232
Placements non traditionnels	30	157	223	410	(12)	—	398
Titres canadiens à taux	230	304	(482)	52	—	(2)	50
Titres non canadiens à taux réels	97	109	(515)	(309)	—	—	(309)
	949	(110)	511	1 350	(16)	(16)	1 318
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>							
Marchandises	(30)	(8)	(582)	(620)	—	(3)	(623)
Terrains forestiers	19	1	(61)	(41)	—	—	(41)
Ressources naturelles	84	—	(554)	(470)	(1)	(1)	(472)
	73	(7)	(1 197)	(1 131)	(1)	(4)	(1 136)
<b>Actifs réels</b>							
Biens immobiliers	515	1 212	(1 474)	253	—	(19)	234
Infrastructures	307	—	934	1 241	(9)	(15)	1 217
	822	1 212	(540)	1 494	(9)	(34)	1 451
	2 615 \$	4 231 \$	(155) \$	6 691 \$	(155) \$	(119) \$	6 417 \$

<sup>4</sup> Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>5</sup> Comprend des pertes de change nettes de 508 M\$.

<sup>6</sup> Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

## NOTE 5.

### ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer les exigences de capitalisation du régime. Lors du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les corépondants ont éliminé les cotisations spéciales de 1,1 % du salaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, les taux de cotisation ont diminué à 10,40 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le RPC plus 12,0 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC. En 2017, les participants actifs étaient tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,50 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le RPC plus 13,10 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Conformément à l'entente conclue entre les corépondants qui est décrite ci-dessus, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Salaire en dessous du plafond fixé par le RPC	Salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC
2011	10,40%	12,00%
2012	10,80%	12,40%
2013	11,15%	12,75%
De 2014 à 2017	11,50%	13,10%
À partir de 2018	10,40%	12,00%

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers intermédiaires. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants au régime à la date d'évaluation, alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants actifs et inactifs.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès de l'autorité de réglementation, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 10,3 G\$. Les répondants ont affecté l'excédent à une réserve pour éventualités.

## NOTE 6. COTISATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2018	2017
<b>Participants</b>		
Services rendus au cours de la période <sup>1</sup>	771 \$	832 \$
Rachat de services	19	19
	<b>790</b>	<b>851</b>
<b>Province de l'Ontario</b>		
Services rendus au cours de la période	755	815
Intérêts	10	12
Rachat de services	17	18
	<b>782</b>	<b>845</b>
Employeurs désignés	16	18
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	4	5
	<b>20</b>	<b>23</b>
	<b>1 592 \$</b>	<b>1 719 \$</b>

<sup>1</sup> Les cotisations impayées étaient inférieures à 1 M\$ au cours du semestre clos le 30 juin 2018.

## NOTE 7. PRESTATIONS VERSÉES

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2018	2017
Rentes de retraite	2 769 \$	2 670 \$
Prestations de décès	195	183
Rentes d'invalidité	13	13
Transferts de la valeur de rachat	36	41
Transferts aux fins du droit de la famille	11	14
Transferts à d'autres régimes	5	2
Prestations versées	<b>3 029 \$</b>	<b>2 923 \$</b>
Autres versements <sup>1</sup>	2	—
	<b>3 031 \$</b>	<b>2 923 \$</b>

<sup>1</sup> Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

## **NOTE 8.**

### **CAPITAL**

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du régime pour les besoins des états financiers consolidés. On trouvera dans la note 5 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du régime a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires<sup>1</sup>, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé<sup>2</sup>. Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la Politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

<sup>1</sup> L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du conseil et des corépondants.

<sup>2</sup> Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire, la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des taux d'indexation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités est égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif (s'il y a lieu), de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

## **NOTE 9.**

### **ENGAGEMENTS**

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2018, la valeur de ces engagements totalisait 14 175 M\$ (11 909 M\$ au 31 décembre 2017).

## **NOTE 10.**

### **GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

#### **Garanties**

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Aucun paiement n'a été effectué par le régime au cours du semestre clos le 30 juin 2018 et de la période de 12 mois close le 31 décembre 2017.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance d'ici 2020. L'exposition maximale du régime est 54 M\$ au 30 juin 2018 (52 M\$ au 31 décembre 2017). Les sociétés avaient utilisé 11 M\$ au titre de ces conventions (11 M\$ au 31 décembre 2017).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2029 et 2059. L'exposition maximale du régime est 86 M\$ au 30 juin 2018 (85 M\$ au 31 décembre 2017). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2018 et 2017.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est 94 M\$ au 30 juin 2018 (91 M\$ au 31 décembre 2017).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à trois ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 5 M\$ au 30 juin 2018 (1 M\$ au 31 décembre 2017) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit 0,75 G\$ en débetures de série B à 4,31 % émises par une fiducie immobilière, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la fiducie immobilière ni relativement à l'émission de débetures. Les débetures échéant le 25 janvier 2021 incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme consistant en des billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Les billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US viendront à échéance en septembre 2022 et en avril 2021 respectivement, et la fiducie ou le régime ne pourront demander leur rachat avant l'échéance, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre du 12 septembre 2017 et du 10 avril 2018 respectivement. La fiducie et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement. Le papier commercial n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 30 juin 2018 est de 270 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2018, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 8 401 M\$ (8 968 M\$ au 31 décembre 2017). Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du régime.

## Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.